

F2

DEMANDE D'OFFRE POUR UNE AUGMENTATION DE PUISSANCE OU
INFORMATION SUR LES TRANSFORMATIONS - CONSTRUCTIONS DE PEU D'IMPORTANCE

Projet FAO N°..... CAMAC N°.....
Nom du projet :.....
Genre d'immeuble :.....
Adresse du projet:

Cocher et compléter ce qui convient

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| Oui | Non | |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'introduction électrique est-elle existante ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'introduction du Télec réseau (TvT) est-elle existante ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'accessibilité au coupe-circuit général, aux compteurs, au récepteur de télécommande et à l'amplificateur ou au boîtier du télé réseau sera-t-elle garantie ? (voir instructions en page 3) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'installation électrique sera-t-elle modifiée ? (voir instructions en page 3) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'installation TV intérieure, raccordée au Télec réseau, sera-t-elle modifiée ?
Si oui, remplir demande d'installation, renseignements: www.tvtservices.ch |

Ouvrage transformé

- | | | |
|---|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> bureau | <input type="checkbox"/> artisanat | Nouvelle intensité prévue [Ampères] |
| <input type="checkbox"/> industrie | <input type="checkbox"/> commerce | |
| <input type="checkbox"/> locatif ou PPE | <input type="checkbox"/> villa | |

EXISTANT

- Appartement, nombre :.....
- Chauffage au mazout.
- Chauffage au gaz.
- Pompe à chaleur, puissance :..... [A]
- Chauffage électrique.
- Chauffe eau électrique, nombre :.....
- Autre :.....

APRES TRANSFORMATION

- Appartement, nombre :.....
- Chauffage au mazout.
- Chauffage au gaz.
- Pompe à chaleur, puissance :..... [A]
- Chauffage électrique
- Chauffe eau électrique, nombre :.....
- Autre :.....

Début des travaux :

Fin des travaux :

Annexes à nous retourner avec cette demande :

Notre document :

1 fiche de renseignements

Accompagnée de :

- 1 plan de chaque niveau transformé.
- 1 plan de situation.
- 1 schéma distribution BT (de principe)
- 1 schéma distribution TvT (de principe)



Informations SIE SA :

Les documents contractuels

- Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique.
- Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension.
- Conditions particulières relatives au comptage de l'énergie.

sont à votre disposition sur notre site Internet: www.sie.ch

Informations TvT Services SA :

Les documents techniques

- Demande d'installation.
- Prestations TvT Services SA.

sont à votre disposition sur notre site Internet : www.tvtservices.ch

....., le.....

Signature :.....

INSTRUCTIONS

En complément des documents à dispositions sur le site Internet, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Introductions Electricité et Téléreseau, tableau de comptage:

L'accessibilité aux introductions et aux compteurs sera garantie en tout temps, pour le SIE SA et pour les clients concernés, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 9.2, 23.3 ainsi qu'à l'article 53.16 des PDIE.

Pour garantir cette accessibilité, vous avez la possibilité d'installer une armoire d'introduction (schéma exemple annexé) ou de définir un endroit d'entente avec nos services.

Installation électrique intérieure:

Toute modification d'une installation électrique doit nous être annoncée, même celle de peu d'importance. Seul un électricien autorisé peut établir, modifier ou entretenir une installation électrique.

* Définition d'un appartement :

Toute surface comprenant les trois équipements suivants :

1. Une cuisine ou cuisinette
2. Une salle d'eau avec douche ou baignoire
3. Une entrée indépendante

Doit posséder son propre emplacement de comptage.

Un studio est assimilé à un appartement.

Le SIE SA assimilera cette surface à un appartement supplémentaire, dont les installations électriques devront respecter ses Conditions générales de fourniture d'énergie électrique, ainsi que l'article 53 des PDIE.

Transformation des façades ou des aménagements extérieurs:

Avant tous travaux de transformation des façades ou des aménagements extérieurs, il est important de vous informer sur l'emplacement, dans votre parcelle, de conduites électriques et de Téléreseau.

Aucune installation fixe ne devra être posée sur ces conduites.

Notre bureau Projets reste à votre entière disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.